



FORMULE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES ÉLUS MUNICIPAUX
ARTICLES 357 ET 358 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET
LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LRQ c. E-2.2)

Je, MELANIE DUFRESNE
domicilié(e) au, 1169, AVENUE DU PARC,
en ma qualité de membre du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, déclare
par la présente:

1. Que j'occupe l'(les) emploi(s) suivant(s) : (identifier l'(les) emploi(s) concerné(s) ainsi que l'(les) employeur(s))

MARKETING & COMMUNICATION TREMCAIR INC

2. Que j'occupe le(s) poste(s) d'administrateur suivant(s) : (identifier le (les) poste(s) d'administrateur et l'(les) organisme(s) concerné(s))

Société développement vieux St-Jean

Comité exécutif, Administratrice Festival Montgolfière
Tourisme, Comité vie social et développement social

3. Que j'ai contracté des emprunts dont le solde, en principal et intérêts, excède 2 000 \$, auprès de(s) personne(s) ou organisme(s) suivant(s) (à l'exception des institutions financières) : (identifier la (les) personne(s) ou organisme(s) concerné(s))

0

4. Que j'ai accordé des prêts dont le solde, en principal et intérêts, excède 2 000 \$, aux personnes suivantes (à l'exception des membres de ma famille immédiate) ⁽¹⁾ :

Ø

5. Que je possède des intérêts pécuniaires dans la (les) personnes(s) morale(s), société(s) ou entreprise(s) suivante(s), susceptible(s) d'avoir des marchés avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ou avec tout organisme municipal dont je fais partie :

Ø

6. Que je possède des intérêts pécuniaires dans les immeubles suivants, lesquels sont situés sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et/ou de la Municipalité régionale de Comté du Haut-Richelieu :

180 @ 184, 4^e avenue, St-Jean-sur-Richelieu

490, 3^e rang, St-Jean-sur-Richelieu

169, Avenue du Parc

En foi de quoi, j'ai signé à Saint-Jean-sur-Richelieu,

Ce 28^e jour du mois de novembre 2017.


Signature

En vertu de la Loi, la déclaration ne mentionne pas les informations suivantes :

- 1°- La valeur des intérêts y énumérés;
- 2°- Le degré de participation du membre du Conseil dans les personnes morales, sociétés ou entreprises;
- 3°- L'existence de sommes déposées dans un établissement financier;
- 4°- La possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

(1) On entend, par membre de la famille immédiate, le (la) conjoint (conjointe) du membre du Conseil municipal, un de ses enfants à charge ou un enfant à charge de son (sa) conjoint (conjointe).